

Affaire suivie par :  
Judith MEJEAN  
Tél : 04 72 80 67 01  
Mél : ce.ia69-prevention@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay  
69309 Lyon Cedex 07

**COMITE D'HYGIENE, DE  
SECURITE ET DES CONDITIONS DE  
TRAVAIL DEPARTEMENTAL  
(CHSCTD)**

Séance du 25 mai 2021

**Lieu de la réunion :** visioconférence

**Début de la séance :** 14h00

**Fin de la séance :** 15h30

**Représentants de l'administration :**

- M. Philippe CARRIERE, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône (IA-DASEN), **président**
- M. Bruno DUPONT, secrétaire général de la DSDEN du Rhône

**Représentants des personnels :**

Membres titulaires :

- Monsieur Benjamin GRANDENER, école élémentaire Paul Langevin – Vaulx-en-Velin (FSU)
- Madame Béatrice CHANINEL, collège Raoul Dufy – Lyon 3<sup>e</sup> (FSU)
- Madame Isabelle CERT, lycée Germaine Tillion – Sain Bel (UNSA)
- Monsieur Frédéric ARSANE, école maternelle Anatole France – Villeurbanne (FO)

Membres suppléants :

- Monsieur Fabien GRENOUILLET, école élémentaire Gabriel Péri – Givors (FSU)
- Madame Nathalie VALENCE, lycée Parc Chabrières – Oullins (FSU)
- Monsieur Yves MIELLET-BENSAN, DSDEN du Rhône – Lyon 7<sup>e</sup> (UNSA)
- Madame Marie WEXLER, collège Alexis Kandelaft – Chazay-d'Azergues (FO)

**Assistaient également à la réunion :**

- Monsieur David MULLER, inspecteur d'académie-directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Rhône
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail – rectorat de l'académie de Lyon
- Madame Céline ROBERJOT, médecin du travail, médecin coordonnateur – rectorat de l'académie de Lyon
- Madame Pamela ALLAIN, infirmière du travail – rectorat de l'académie de Lyon
- Madame Judith MEJEAN, conseillère de prévention départementale - DSDEN du Rhône
- Madame Bernadette GERARD, conseillère de prévention académique – rectorat de l'académie de Lyon

## ORDRE DU JOUR

- Fonctionnement des écoles et établissements scolaires du Rhône en période de circulation du Covid-19 ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié que le quorum requis est atteint, le président ouvre la séance.

Le syndicat FO communique une déclaration liminaire (cf. annexe).

Le syndicat FSU communique une déclaration liminaire (cf. annexe).

Le syndicat UNSA communique une déclaration liminaire (cf. annexe).

En préambule, afin d'éviter la lecture des déclarations liminaires en début de séance, le secrétaire du CHSCTD propose de les adresser lui-même par mél à tous les membres avant la séance dès lors qu'elles sont communiquées tardivement à l'administration.

En réponse aux déclarations liminaires, l'IA-DASEN informe avoir engagé une réflexion avec les acteurs départementaux intervenant sur le champ de l'accueil des élèves à besoins particuliers, notamment pour identifier des pistes d'action sur les situations où l'institution ne dispose pas de réponse adaptée. Dans la continuité de son prédécesseur, ce sujet constitue une priorité.

Les représentants des personnels remercient l'institution de déployer des moyens exceptionnels pour faire face aux situations les plus complexes. Ils demandent toutefois que les interventions des IEN soient aidantes. La culpabilisation des enseignants n'est pas la bonne réponse et génère des arrêts maladie.

L'IA-DASEN abordera ce sujet en CIEN. Il regrette si l'accompagnement par les IEN a pu dans certaines situations être vécu comme culpabilisant.

La situation évoquée au lycée de Sain Bel relève de la compétence du recteur et de l'académie. Une issue favorable pour tous est en cours d'élaboration.

Le nombre important d'absences d'AESH lié au contexte de crise sanitaire génère des fortes tensions sur le département. Certains territoires sont cependant plus impactés. Les supports AESH sont divers (anciens CUI, AED, ...). Mais le déséquilibre s'explique davantage par une attractivité moins importante de certains territoires que par la gestion budgétaire.

Les autotests antigéniques par prélèvement nasal ont été livrés dans les lycées avec retard par rapport à la date annoncée. Peu d'autotests ont été organisés en lycées.

A contrario, en collège et en écoles, les familles ont bien accepté la campagne de tests salivaires. L'ARS observe une amélioration de la situation épidémiologique dans le département. Ce contexte plus favorable concourt toutefois à une baisse de la participation des familles ces dernières semaines au détriment du suivi épidémiologique.

L'application de la demi-jauge relève de la décision nationale. Le ministère de l'éducation nationale n'a pas communiqué à ce jour sur une éventuelle adaptation de la mesure.

La problématique du non remplacement des enseignants absents dans le contexte de la crise sanitaire impacte l'ensemble des départements. Des parents contestent la règle de fermeture de classe dès le premier cas de covid-19 avéré.

Les représentants des personnels soulignent que la problématique du remplacement est antérieure à la crise sanitaire. Ils demandent des moyens supplémentaires pour le recrutement de fonctionnaires remplaçants.

Enfin, l'IA-DASEN informe que dans le cadre de la carte scolaire, 50 postes viendront renforcer la brigade de remplacement pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Puis le président de séance procède à l'ordre du jour.

### **1° Fonctionnement des écoles et établissements scolaires en contexte de circulation du covid-19**

Le président de séance se propose de répondre aux questions diverses.

- Combien de classes ont - elles été fermées chaque semaine faute de remplaçants depuis le 2e déconfinement ?

Il a été procédé à 46 fermetures de classe dans le 1<sup>er</sup> degré et 69 dans le second degré dans le cadre de l'application des mesures sanitaires de fermeture de classe dès connaissance d'un cas avéré de covid-19.

- Auto-tests pour les enseignants : les écoles n'ont pas eu de 2<sup>e</sup> livraison en temps et en heure. Ce problème est-il réglé ? Qu'en est-il des collèges/lycées n'ayant pas reçu assez d'autotests pour tous les personnels dès la 1<sup>ère</sup> distribution ?

Le ministère de l'éducation nationale, suite à un retard de livraison, a acheminé les autotests dans les écoles, collèges et lycées en plusieurs phases. À ce jour, tous les autotests ont été distribués et les ajustements ont été opérés.

- Qu'en est-il de la situation au collège de Beaujeu où les journées portes ouvertes ne sont toujours pas annulées ?

Après examen, l'IA-DASEN a validé le projet de la cheffe d'établissement. L'organisation telle qu'envisagée de journées d'accueil pour un nombre restreint de familles lui est apparue compatible avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les représentants des personnels demandent les réponses à apporter aux directeurs d'école qui souhaitent organiser un accueil des familles ou sont sollicités pour l'organisation de kermesses de fin d'année.

A ce jour, la FAQ ministérielle précise l'incompatibilité de rassemblements importants de personnes au sein des écoles avec le principe de non brassage.

- Nous avons entendu la réponse faite au dernier CHSCT, mais nous nous questionnons toujours sur le manque d'infirmières scolaires dans les établissements du 2nd degré (collège Clémenceau à Lyon 7<sup>e</sup>, Lycée Aragon-Picasso à Givors, ...) en ces temps de mise en place des campagnes de tests dans les établissements et du protocole sanitaire.

L'IA-DASEN réitère sa réponse. Les supports budgétaires existent pour un recrutement d'infirmiers scolaires contractuels, mais les candidatures pour occuper ces emplois font défaut.

- Les enseignants peuvent-ils se faire vacciner sur leur temps de travail ? Dans la circonscription de Lyon 8<sup>e</sup>-Lyon 2<sup>e</sup> des ASA au titre de la vaccination ont été refusées.

Dans le cadre des dispositions de la FAQ ministérielle, depuis le 24 mai, tous les personnels des écoles et établissements scolaires bénéficient d'un accès à la vaccination. Il est recommandé aux personnels de prendre rendez-vous à un moment compatible avec la continuité du service et de l'accueil des élèves (mercredi, samedi, dimanche, etc.). Des possibilités sont actuellement ouvertes en centre de vaccination pour permettre aux enseignants de s'inscrire sur des créneaux horaires hors temps de travail. Lorsque la situation le justifie, une autorisation spéciale d'absence (ASA) peut être attribuée à la personne qui se rend, sur son temps de travail ou durant ses obligations de service, à un rendez-vous de vaccination.

L'IA-DASEN refera un point avec les IEN à ce sujet.

- L'organisation des tests salivaires dans les écoles représente une forte contrainte pour les directeurs d'école. Les familles volontaires pour la réalisation des tests peuvent-elles s'inscrire en ligne auprès des laboratoires à l'instar du 2<sup>nd</sup> degré (cf. CHSCTD du 10 mai 2021) ? La relation avec les laboratoires est problématique. Ceux-ci n'informent pas les familles lorsque des résultats s'avèrent positifs. Enfin, tous les laboratoires ne proposent pas un testing à domicile.

Dans le cadre de la campagne de tests RT PCR par prélèvement salivaire dans les écoles, les prélèvements sont préconisés principalement à domicile, sauf en éducation prioritaire renforcée où les tests sont organisés sur site afin d'accompagner les familles. Certaines écoles en REP demandent également à réaliser des tests sur site.

La participation des familles baisse fortement dès lors qu'il est proposé une saisine en ligne, y compris dans le second degré. Les familles ne vont pas se connecter la veille au soir. L'IA-DASEN a demandé une aide potentielle des médiateurs lutte anti-covid pour les directeurs d'école en grande difficulté.

Avec le déploiement du dispositif dans les écoles puis dans les collèges, les laboratoires ont également vécu une montée en charge de leur part administrative. Tel que prévu dans le cadre de la convention nationale, ils n'informent pas les familles par téléphone ou SMS lorsque les résultats des tests sont négatifs. Les résultats sont consultables et téléchargeables par les familles en ligne.

## 2° Questions diverses

- Pouvez-vous faire le point sur les contractuels recrutés à ce jour dans le 1er degré ?

83 contractuels sont actuellement en activité, dont 3 jusqu'au 31 mai 2021 sur moyens exceptionnels alloués au titre de la crise sanitaire, représentant 81 ETP.

- De nouveaux signalements sur les registres de santé et sécurité au travail concernant des parents agressifs ont été rédigés (RSST n°4315 à l'école Guilloux, RSST n°4312 à la maternelle Jules Guesde, DGI n°627 à la maternelle Baudelaire). Où en est-on de la Convention avec le Procureur ? La pratique de certains IEN consistant à recevoir les familles avec les collègues concernés semble très positive pour une première médiation.

La convention pour la mise en œuvre d'un dispositif de « rappel à la loi », reposant sur l'intervention auprès des familles d'un délégué du procureur et d'un représentant de l'éducation nationale lorsque l'autorité des enseignants et chefs d'établissement est remise en cause, est signée. Elle sera opérationnelle dès l'année prochaine. L'IA-DASEN doit rencontrer le procureur de Villefranche après celui de Lyon. Il exprime son fort attachement à faire vivre cette convention. Une expérimentation est prévue sur une commune de la métropole de Lyon.

Les représentants des personnels sont favorables à ce dispositif. Ils souhaitent connaître l'information qui en sera faite auprès des personnels (acteurs et situations concernés, etc.).

L'information auprès des personnels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés sera réalisées via la voie hiérarchique. Des actions de formation en partenariat avec les services de police pourront également se mettre en place. Les faits les plus graves relèvent de la procédure pénale. La convention apporte des réponses face aux situations non couvertes par les textes juridiques. Dès le dépôt de plainte, l'IA-DASEN sera en lien direct avec le procureur sans l'intermédiaire des parquets pour une plus grande réactivité.

Les représentants des personnels demandent une intervention systématique des IEN auprès des familles auteurs d'agression. Cette mesure a été très bien perçue dans plusieurs situations.

L'IA-DASEN a inscrit ce sujet à l'ordre du jour du prochain CIEN. L'envoi d'un courrier type notamment a montré ces effets bénéfiques.

- PIAL : quelle gestion des AESH pour limiter l'absentéisme ? Il semble nécessaire de créer une brigade d'AESH pour le remplacement, avec des frais de déplacement. De nouveaux recrutements sont-ils prévus pour septembre, à quelle hauteur ? Si la dotation est excédentaire en septembre, comment seront répartis les AESH ? Des recrutements complémentaires seront-ils possibles en cours d'année ? Existe-t-il des règles de mutation concernant les AESH dans leur PIAL, si oui sur quels critères ? Les coordonnateurs PIAL vont-ils toucher leur prime dès septembre et de façon mensualisée ?

À l'issue de cette première année d'essai des PIAL, des pistes d'amélioration en termes de fonctionnement ont été identifiées sur la base du retour d'expérience. Davantage que la dotation budgétaire, l'absentéisme des AESH, à la fois structurel et conjoncturel avec la crise sanitaire, a été un facteur de fragilisation du dispositif. Les recrutements constituent un levier de rééquilibrage.

Les coordonnateurs PIAL bénéficieront d'une IMP dès la rentrée de septembre.

Les représentants des personnels demandent à ce que l'IMP puisse être mensualisée comme le prévoit l'article 5 du décret n°2017-965 du 10 mai 2017.

L'IA-DASEN s'assurera de la mise en œuvre de cette disposition en application du cadre réglementaire existant.

- 17 signalements aux registres de santé et sécurité au travail ont été rédigés concernant l'insalubrité du gymnase du collège Jean Moulin à Villefranche. Cela met en danger la santé et la sécurité des élèves et des personnels exerçant dans ce lieu. Quand sa rénovation est-elle prévue ?

La situation est connue et traitée par le chef d'établissement en lien avec le Département. La qualité du dialogue instauré avec la collectivité territoriale permet un suivi au plus près de la situation.

- Nous revenons sur le signalement n°4299 au registre de santé et sécurité au travail d'une collègue du collège Les Iris à Villeurbanne. Le chef d'établissement, encore une fois, ne répond pas à la problématique d'insécurité et de mal-être de la collègue l'alarmant sur la situation. Les heures de présence mentionnées dans la réponse ne signifient pas des heures de disponibilité. Après plusieurs rencontres avec l'administration (contredisant l'affirmation "sans venir voir personne" rédigée dans la réponse), la collègue exprime son sentiment d'isolement. Ce à quoi le chef d'établissement réagit personnellement : "en laissant supposer que rien n'est fait". Comment prévoir un retour apaisé et serein de la collègue (actuellement arrêtée) en termes de relationnel avec l'administration et de climat scolaire ?

Pour l'IA-DASEN la situation évoquée ne relève pas du registre de santé et sécurité au travail mais d'une problématique pédagogique. L'enseignante doit pouvoir être aidée dans sa pratique professionnelle. Il se rapprochera du chef d'établissement pour qu'un accompagnement en lien avec les IA-IPR puisse lui être proposé.

- L'inclusion est souvent synonyme de souffrance. Le manque de structure de soin du handicap est aussi un corrélateur des difficultés avec les EHP. Est-il prévu d'améliorer le nombre de places en établissements spécialisés ?

L'ouverture de places d'accueil en structures médico-sociales relève de la compétence de l'ARS.

L'IA-DASEN souhaite impulser en interne et avec les partenaires du champ du handicap une réflexion autour de la résolution des cas d'EHP les plus graves, dans l'intérêt de l'enfant et de l'école.

Après consultation des participants, le président de séance acte la tenue de la dernière réunion du CHSCTD pour l'année scolaire sur le mois de juin. Dans le respect des consignes sanitaires, il maintiendra la réunion en visioconférence.

Les représentants FO réitèrent leur demande à ce que la séance puisse se tenir un jeudi et un vendredi afin de faciliter leur participation dans l'intérêt de leur service.

L'IA-DASEN prendra l'attache du secrétaire du CHSCTD.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les participants et lève la séance à 15h30.

Fait à Lyon le 16 juillet 2021.

L'Inspecteur d'académie –directeur académique  
des services de l'éducation nationale,

*signé*

Philippe CARRIERE

Le secrétaire du CHSCTD,

*signé*

Benjamin GRANDENER



# FNEC-FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON  
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18  
e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com) site : <http://snudifo69.com>

---

Depuis le 19 mai, le gouvernement communique à grand renfort de médias. Nous serions en phase de déconfinement, les libertés seraient retrouvées, la vie d'avant serait sur le point d'être reprise. Mais de quel déconfinement s'agit-il ? Libertés démocratiques essentielles remises en cause par la loi de sécurité globale, décrets « sécurité intérieure » permettant notamment le fichage pour appartenance syndicale, état d'urgence permettant d'interdire les rassemblements, mise en œuvre la loi dite de modernisation de la Fonction Publique qui prive les personnels de leur droit à être représentés et qui institue tous les jours un peu plus le fait du prince et les passe-droits. Réunions qui, comme ce CHSCT, continuent de se tenir en visio, c'est-à-dire sans réelle possibilité pour les représentants du personnel de présenter les revendications.

Les personnels et les parents d'élèves attendent du Ministre deux obligations qu'il s'est engagé à ne pas tenir : l'obligation scolaire et leur protection. Ils ont raison.

En restituant 600 millions d'euros là où il faudrait des créations de postes pour permettre les dédoublements de classes, le remplacement des personnels absents, la scolarisation de tous les élèves, le Ministre contredit ses obligations. La demi-jauge accroît la charge de travail des personnels. Beaucoup sont épuisés. Le Ministre doit recruter des enseignants au statut de fonctionnaire ! Les personnels, les lycéens se mobilisent pour défendre le baccalauréat et le droit aux études. Ils ont raison. Le ministre leur oppose la répression, maintient sa contre-réforme qui détruit la valeur nationale du diplôme.

Les personnels exigent des mesures de protection conformes à ce que prévoit la législation du travail. Quand le Ministre se contente d'annonces médiatiques sur la vaccination à laquelle de nombreux personnels n'ont pas pu avoir accès, sur les autotests qui ne sont pas distribués en nombre suffisant, sur les masques dont les réassorts sont un problème, il s'exempte de ses obligations d'employeur. Il est de plus inacceptable que le gouvernement supprime des lits d'hôpitaux.

Quand les AESH exigent un vrai statut et un vrai salaire, la FNEC FP FO les soutient et en particulier se joint au mouvement de grève qui aura lieu le 3 juin prochain à l'appel des organisations FO/FSU/CGT/SNCL/SNALC/SUD. Ils ont raison de se mobiliser pour être entendu.

Quand le Ministre leur oppose une précarité accrue avec la mise en place des PIAL généralisé, qu'il ne répond pas à la question salariale (la grille de rémunération est désormais sous le SMIC, les déroulements de carrière ne sont pas effectués...) il se moque d'eux. Nous nous permettons de vous interpeller sur la situation de Combe Blanche à Lyon 8<sup>ème</sup>. Les parents se sont mobilisés devant l'école vendredi matin en présence du maire du 8<sup>ème</sup> et de deux de ses adjoints. Il manque plus de 75h d'AESH dans cette école, soit 3 postes d'AESH! Dans cette école, l'IEN enlève des heures aux élèves en aide mutualisée pour éteindre le feu sur les élèves en aide individualisée !

Quand les infirmières de l'Education nationale exigent des créations de postes, le respect de leurs missions, et une revalorisation de leur salaire, avec 183 euros pour commencer, comme pour les personnels hospitaliers, elles ont raison. La FNEC FP-FO les soutient et en particulier leur mouvement de grève le 10 juin prochain.

Pour la FNEC FP FO le Ministre doit assumer ses responsabilités et répondre aux revendications.

Pourquoi poursuivre, en cette période plus que compliquée pour les personnels, à passer aux forceps des réformes dont personne ne veut, rejetées dans toutes les instances. Ne serait-il pas plus sage de retirer celle qui concerne la destruction des instances de représentations des personnels, mais aussi celle du baccalauréat, mais aussi celle de la réforme territoriale...

Le Ministre ne pourra longtemps se cacher derrière des écrans. Il faudra bien répondre à ces revendications essentielles tôt ou tard.

Au cours de ce CHSCT D nous souhaitons évoquer la situation du lycée Germaine Tillon : Les fiches SST ont été régulières dans cet établissement depuis quelques années. Des solutions ont été proposées mais les passe-droits persistent, exacerbés par la réforme du lycée. Les relations entre les personnels ne s'améliorent pas. Certains craignent des mesures de rétorsion. La sanction prise à l'encontre d'une collègue récemment par la proviseure est inquiétante.

Nous rappelons qu'au lycée Aragon-Picasso, il n'y a pas d'infirmière. Pour les personnels, comme pour les élèves, la situation n'est pas tenable. Il faut recruter !

## Déclaration Préalable de la FSU

25 mai

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous ne reviendrons pas sur la manière scandaleuse avec laquelle le ministre a traité les personnels lors de cette crise sanitaire. Lors du CHSCT Académique, les élus FSU ont énuméré la trop longue liste des manquements du ministre : masques, consignes de dernière minute pour le confinement, le confinement, la rentrée, le re-confinement etc..., manque de moyens humains (enseignants remplaçants, d'infirmières, d'AED, d'AESH etc), manque de tests, absence de vaccination etc...

Le Covid n'a pas effacé les principales sources de RPS identifiées par les travaux du CHSCT depuis plusieurs années. Il s'agit des élèves au comportement hautement perturbateur (dans les écoles mais pas uniquement) ainsi qu'un lien hiérarchique mal maîtrisé dans le second degré. Comme pour tout, le Covid a été un amplificateur de nos faiblesses. Les personnels soumis à des obligations supplémentaires en raison de la situation sanitaire ont trop souvent été privés de leur temps de repos, de récupération à cause des règles de confinement. Dans ce contexte de collègues fragilisés, nous demandons que les chefs de service et l'institution en général soient attentifs à leurs exigences et manières de les exprimer.

Concernant les élèves au comportement hautement perturbateur, des éléments nouveaux sont venus complexifier certaines situations. Le manque d'AESH a empêché la pratique d'un encadrement en anticipation d'une notification pour les situations les plus extrêmes. Le Covid a ralenti voire supprimé les prises en charge de certains élèves (soins, Sessad...). Dans ce contexte, nous condamnons fermement le retour de la culpabilisation dans certaines situations. Comment peut-on lire en réponse à une fiche SST : « Même si la situation est difficile, ce que l'on peut entendre (mais de manière relative par rapport à d'autres situations), les solutions ne seront pas uniquement du côté de l'élève en difficulté et de sa famille, elles seront aussi du côté des adultes de l'école en lien avec les professionnels du médico-social. » ou encore sur un compte-rendu de visite qui ne propose aucune piste d'aide concrète et se contente d'aligner les observations et les remises en cause de l'enseignant. Qu'elles soient justifiées ou non, en quoi ce type de réponses sont-elles aidantes ?

Concernant les relations hiérarchiques dans les établissements du 2nd degré, les multiples réorganisations dues au Covid, les contraintes institutionnelles difficiles à mettre en œuvre et l'explosion des cadres habituels de fonctionnement ont exacerbé les tensions et/ou les incompréhensions dans certains établissements. Par exemple, le 3 mai, une collègue du lycée G. Tillion de Sain-Bel s'est vue interdire l'accès à son établissement par la proviseure au motif qu'elle portait un masque arc-en-ciel. Au-delà de cette décision inacceptable de la cheffe d'établissement

sous couvert de "manque de neutralité", la gestion par le rectorat est une parfaite illustration du "Pas de vague" et des difficultés de l'Éducation nationale à prendre en compte les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI. Les discriminations doivent être combattues. Les leviers d'action existent pour une véritable campagne de lutte contre l'homophobie à l'école. Alors, la FSU espère que lorsque l'administration nous parle de "bon sens", elle ne fait pas référence au modèle de gestion du ministre Blanquer. La FSU espère que les instances et les actions menées et portées par l'administration dans notre département ont bien pour vocation de maintenir un service public de qualité tant par les moyens mis en œuvre que par la protection de ses acteurs, et non pas d'en programmer la casse.

Finalement, si l'École a réouvert, c'est uniquement grâce à l'abnégation et à l'adaptabilité de ses personnels. Mais à quel prix ?



## Déclaration liminaire UNSA-éducation au CHSCTD69 du 25 mai 2021

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et messieurs, membres du CHSCTD,

L'UNSA-éducation continue de dénoncer l'improvisation, le manque d'anticipation, l'absence de capacité à mettre en adéquation les besoins et les moyens, que ce soit à court, moyen ou long terme.

Dernier en date, les autotests. Les retards de livraisons semblent avoir été comblés, des notices traduites en français et correctes fournies.

Cependant demeure encore le problème de leur conditionnement. Ce conditionnement implique un test collectif. Il n'y a pas de support pour le réactif, obligeant l'élève à des manipulations hasardeuses pour le conserver en main et demander l'aide d'un personnel dédié. Ce n'est plus un autotest.

L'UNSA-éducation demande que les autotests soient reconditionnés individuellement et qu'ils soient faits à domicile. Les infirmiers et infirmières doivent retrouver du temps pour leurs missions premières auprès des élèves.

Nous nous interrogeons sur la validité de cette campagne avec l'adhésion quasi inexistante des élèves et des parents aux tests. Très peu de volontaires en cette période de pré-examens. Par ailleurs, que deviennent tous les autotests non utilisés ?

Nous restons convaincus que la première priorité actuelle est la vaccination de l'ensemble des personnels volontaires, quel que soit leur âge. L'importance de l'ouverture de tous les établissements et le maintien des cours en présentiel sont sans cesse réaffirmés. Pourtant aucune stratégie prioritaire d'accès à la vaccination n'est réellement mise en œuvre.

Sur les registres de Santé et Sécurité au travail, force est de constater les difficultés récurrentes des établissements n'ayant pas leurs personnels remplacés. Les conditions de travail qui se prolongent en mode dégradé nuisent à la santé des personnels et atteignent également les élèves. Cette situation de crise qui perdure accentue les difficultés et accroît les incivilités. La souffrance au travail ne fait qu'augmenter, sans réponse satisfaisante de l'administration dans la majorité des situations. L'employeur est garant de la sécurité et de la santé des personnels, ces personnels qui ont besoin d'être accompagnés et soutenus. L'école de la confiance, c'est aussi le besoin de confiance des personnels envers leur employeur.